

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1.neuf)**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 21 septembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

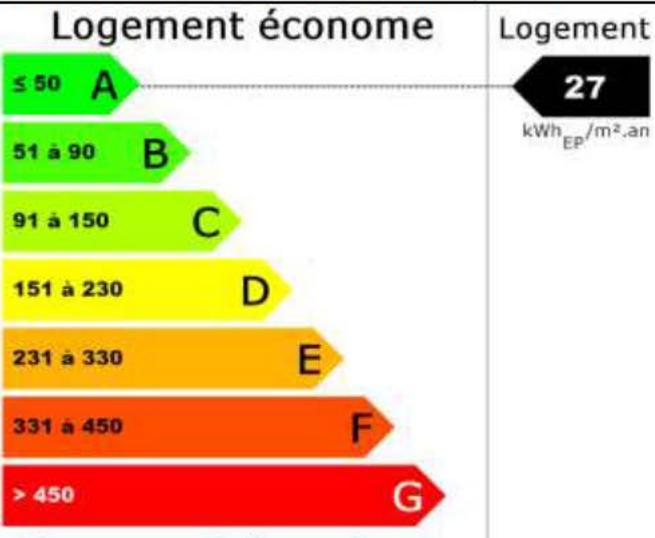
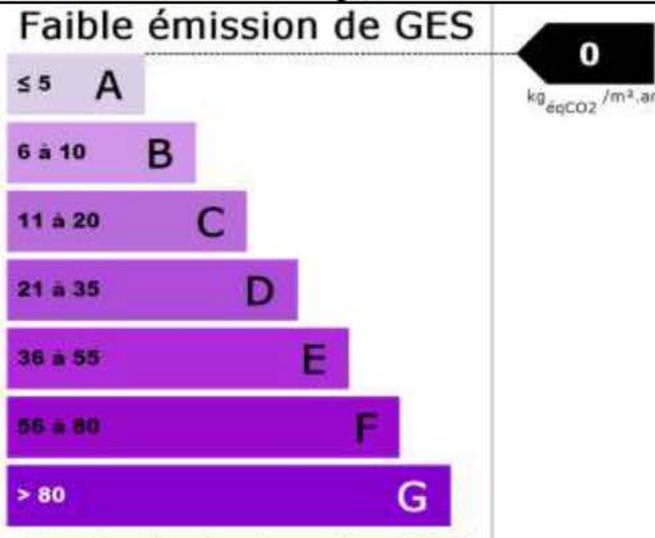
Date du rapport : 07/07/2017 N° de rapport : ██████████ Valable jusqu'au : 06/07/2027 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 2016 Surface habitable : 156 m ²	Diagnostiqueur : MARTIN Elodie Signature : 
Adresse : ██████████ N° de Lot : ██████████ Etage :	Référence ADEME : 1705N1000104V
Propriétaire : Nom : ██████████ Adresse : ██████████	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode Th-BCE, approuvée par l'arrêté du 20 juillet 2011, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Bois 1 819	1 819	72,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 975	2 516	135,00 €
Refroidissement			
Production d'électricité à demeure			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Bois 1 819 Electrique 975	4 334	407,00 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 27 kWh _{ep} /m ² .an	Estimation des émissions : kg _{eqCO2} /m ² .an
 <p>Logement économe</p> <p>Logement 27 kWh_{EP}/m².an</p> <p>Logement énergivore</p>	 <p>Faible émission de GES</p> <p>Forte émission de GES</p>

**C DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS**

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Béton banché + PSE TH 32 20 cm en extérieur + PSE TH 35 6cm en intérieur	Système de chauffage : Poêle à granulés CMG 6kw	Système de production d'ECS : Chauffe-eau solaire ROTEX
Toiture : Laine de verre 55 cm R = 13,2	Emetteurs : Poêle à granulés	Système de ventilation : Ventilation mécanique double flux
Menuiseries : Salon : Fenêtre + fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.85*1.45 Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 2.6*1.7 Séjour : Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 2*1.7 BV, alu/PVC, triple vitrage, 2.45*2.15 Cuisine : Fenêtre coulissante, alu/PVC, triple vitrage, 1.85*1.1 Fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.4*1.1 WC rdc : Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.45*0.55 Porte d'entrée isolée, 1.1*2.15 Chambre rdc : Fenêtre + fixe, alu/PVC, triple vitrage, 1.65*1.25 SDB chambre : Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.85*0.95 Mezannine : Velux, bois, 1.26*0.9 Chambre 1 étage : Fenêtre trapèze, alu/PVC, triple vitrage, 0.95*1.1*0.65 Chambre 2 étage : Fenêtre trapèze, alu/PVC, triple vitrage, 0.95*1.1*0.65 Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.9*1.25 SDB étage : Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.8*0.9 WC étage : Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 0.45*0.55 Chambre 3 étage : Fenêtre, alu/PVC, triple vitrage, 1.2*1.3	Système de refroidissement : Aucun	
Plancher bas : Hourdis polystyrène + mousse PU 10 cm + dalle béton	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Oui Non x Non requis	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 19.4	kWh_{EP} / m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle à granulés et ECS solaire		

**D NOTICE D'INFORMATION****Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer l'occupant ou l'acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt (%)
Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	
Les conduits d'évacuation des appareils de chauffage au bois doivent être ramonés 2 fois par an dont 1 pendant la saison de chauffe.	

Commentaires :

La consommation annuelle par énergie est une estimation effectuée par le thermicien lors de la réalisation de l'étude thermique. Elle peut varier selon l'utilisation des occupants.
Il n'a pas été mis en évidence d'autres recommandations permettant d'augmenter la performance énergétique de la maison avec une rentabilité intéressante.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature	Etablissement du rapport :
 ECO2NRJ Le Pont de Chabestan 05400 CHABESTAN 06-52-14-60-37 EURL au capital de 2600 € Siret : 793 648 718 00013	Fait à Chabestan le 07/07/2017 Cabinet : Eco2NRJ Nom du responsable : MARTIN Elodie Désignation de la compagnie d'assurance : Elite Insurance company N° de police : 1610RCCEL00155 Date de validité : 28/11/2017

Date de visite : 06/07/2017

Le présent rapport est établi par MARTIN Elodie dont les compétences sont certifiées par : GINGER CATED

N° de certificat de qualification : 1350

Date d'obtention : 22/05/2015

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1